

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 juin 2016

L'an deux mil seize, le dix juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation : MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice.

03 juin 2016

Absents, Messieurs : BALOURDET Patrice, VEDANI Lionel

Nombre de
Conseillers : 10

Ayant donné son pouvoir : Mme RENAULT Sylvaine à Madame DIOUY Béatrice

Présents : 7
Votants : 7
Pouvoir : 1

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

N° 1315/2016

Objet :

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

**Proposition de prêt à
moyen terme par le
Crédit Agricole**

Monsieur le Maire rappelle, aux Membres présents, le projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : La rénovation des murs de l'église communale.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 68 513.52 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent à en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération HT	57 095.00€
Subvention accordée du département :	8 329.00€
Subvention demandée à la région : 57 095€ x 80% x 15 %	En cours de traitement
Solde sur fonds propres section	
Investissement du Budget communal H.T :	48 766.00€
Investissement du Budget communal T.T.C :	58 519.20€
Emprunt sollicité au C.A.M. (*) : * prêt moyen terme	50 000.00€

La T.V.A. sera également payée sur les fonds propres et récupérée partiellement par le biais du FCTVA.

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 50 000.00 Euros, à taux fixe, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 7 années par 4 échéances annuelles et dont ces dernières sont fixées à 1 828.10€

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. ROUSSINET Jérôme pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 10 juin 2016.

Le Maire

J. ROUSSINET